

COPRAL® NC

Version 3.0

Date de révision 04.10.2012

Réf. 130000000307

Cette FDS est conforme aux normes et aux réglementations de la France et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : COPRAL® NC

Synonymes : B10169466

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Fongicide

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : DuPont Solutions (France) S.A.S.
Défense Plaza
23-25 rue Delarivière-Lefoullon, la Défense 9
92800 Puteaux
France

Téléphone : +33-(0)1-4197 4400

Téléfax : +33-(0)1-4197 4411

Adresse e-mail : sds-support@che.dupont.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

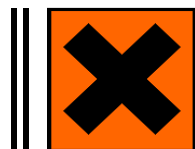
Numéro d'appel d'urgence : +352-3666-6543

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Sensibilisant R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Irritant R41: Risque de lésions oculaires graves.
Dangereux pour l'environnement R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Nocif R20: Nocif par inhalation.

2.2. Éléments d'étiquetage



Nocif



Dangereux
pour
l'environnement



COPRAL® NC

Version 3.0

Date de révision 04.10.2012

Réf. 130000000307

R20	Nocif par inhalation.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Étiquetage exceptionnel pour substances et mélanges spéciaux	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. Délais de reentrée : Cultures à l'extérieur des locaux : délai minimum de 6 heures après la fin de la pulvérisation. Cultures à l'intérieur des locaux : délai minimum de 8 heures après la fin de la pulvérisation et après ventilation des locaux. Préparations comportant au moins une des phrases de risque suivantes : R 36, R 41, R 38: délai minimum de 24 heures après la fin de la pulvérisation. Préparations comportant au moins une des phrases de risque suivantes : R 42, R 43 : délai minimum de 48 heures après la fin de la pulvérisation.
S22	Ne pas respirer les poussières.
S24	Éviter le contact avec la peau.
S25	Éviter le contact avec les yeux.
S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
S36/37/39	Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
S46	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S57	Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
S61	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
SP 1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.).
SPe 3	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 m par rapport aux points d'eau.

2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).
Ce mélange ne contient aucune substance qui seraient considérées comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

non applicable

3.2. Mélanges



COPRAL® NC

Version 3.0

Date de révision 04.10.2012

Réf. 130000000307

Numéro d'enregistrement	Classification conformément à la Directive 67/548/CEE	Classification conformément au Règlement 1272/2008 (CLP)	Concentration
-------------------------	---	--	---------------

Bordeaux mixture (No.-CAS8011-63-0)

	Xn;R20 Xi;R41 N;R50/53	Acute Tox. 4; H332 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	80 %
--	------------------------------	--	------

Cymoxanil (No.-CAS57966-95-7) (No.-CE261-043-0)

	Xn;R22 R43 N;R50/53	Acute Tox. 4; H302 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	1,6 %
--	---------------------------	--	-------

Les produits mentionnés ci-dessus sont en conformité avec REACH; le(s) numéro(s) d'enregistrement peut(vent) ne pas être fourni(s) car la (les) substance(s) est (sont) exempté(es), n'est (n'ont) pas encore été enregistré(es) ou a (ont) été homologué(es) dans le cadre d'un autre processus réglementaire (biocides, produits phytosanitaires), etc.

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Conseils généraux : Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
- Inhalation : Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin après toute exposition importante. Respiration artificielle et/ou oxygène peuvent être nécessaires.
- Contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.
- Contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15-20 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- Ingestion : Appeler un médecin. NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison. Si la victime est consciente: Se rincer la bouche à l'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Aucun cas d'intoxication chez l'homme n'est connu et la symptomatologie de l'intoxication expérimentale n'est pas connue.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires



COPRAL® NC

Version 3.0

Date de révision 04.10.2012

Réf. 130000000307

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, Mousse, Produit sec, Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit, (risque de contamination)

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Dioxyde de carbone (CO₂) oxydes d'azote (NO_x)

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

: (pour les petits feux) Si l'endroit est fortement exposé au feu et si les conditions le permettent, laisser brûler car l'eau peut accroître la pollution de l'environnement. Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Contrôler l'accès à la zone. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière. Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.



COPRAL® NC

Version 3.0

Date de révision 04.10.2012

Réf. 130000000307

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Méthodes de nettoyage - déversement mineur Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.
Méthodes de nettoyage - déversement important Eviter une fuite ou un déversement supplémentaire. Utiliser un aspirateur industriel agréé pour l'élimination. Collecter dans des récipients appropriés pour élimination.
Si le produit s'est répandu près de plantes ou d'arbres précieux, enlever la terre sur les 5 cm superficiels après avoir préalablement nettoyé.

Autres informations : Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8., Voir section 13 pour des instructions sur l'élimination.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : A n'utiliser que conformément à nos recommandations. N'utiliser que du matériel propre. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer la poussière ou le brouillard de pulvérisation. Porter un équipement de protection individuel. Équipement de protection individuel, voir section 8. Préparer la solution de travail comme indiqué sur l'(les) étiquette(s) et/ou la notice d'emploi. Utiliser le plus tôt possible la solution de travail préparée - Ne pas stocker. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme. Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir chapitre 8).

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter la formation de poussière dans les endroits clos. Pendant la manipulation du produit, les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver hors de la portée des enfants.

Précautions pour le stockage en commun : Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun.

Température de stockage : < 30 °C

Autres données : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits phytopharmaceutiques visés par le Règlement (CE) no 1107/2009 .



COPRAL® NC

Version 3.0

Date de révision 04.10.2012

Réf. 130000000307

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Si la sous-section est vide, aucune valeur n'est applicable.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Prévoir une ventilation et un système de collecte de poussières appropriés au niveau de l'équipement. Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection des mains : Matériel: Caoutchouc nitrile
Épaisseur du gant: 0,4 - 0,7 mm
Longueur des gants: Gants à manchettes
Indice de protection: Classe 6
Temps d'utilisation: > 480 min
Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. L'aptitude des gants pour un poste de travail spécifique devrait être discutée avec le fournisseur de gants de protection. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer. Les manchettes de moins que 35 cm de long doivent être portées sous les manches de la combinaison. Les manchettes de 35 cm de long ou davantage doivent être portées sur les manches de la combinaison..

Protection de la peau et du corps : Activités de fabrication et de transformation: Vêtement complet Type 5 (EN 13982-2) Les Personnes affectées aux Mélanges et aux Chargements doivent porter: Vêtement complet Type 5 + 6 (EN ISO 13982-2 / EN 13034) Tablier en caoutchouc Bottes en caoutchouc nitrile (EN 13832-3 / EN ISO 20345).
Application par pulvérisation - extérieur: Tracteur / pulvérisateur avec hotte d'aspiration: Pas de protection individuelle pour le corps normalement requise.
Tracteur / Pulvérisateur sans cabine: Application basse (e.g. horticulture, grands cultures): Vêtement complet Type 5 + 6 (EN ISO 13982-2 / EN 13034) Bottes en caoutchouc nitrile (EN 13832-3 / EN ISO 20345). Application moyenne (e.g. maraîchage, viticulture): Vêtement complet Type 4 (EN 14605) Bottes en caoutchouc nitrile (EN 13832-3 / EN ISO 20345). Pulvérisateur à dos:
Application basse (e.g. horticulture, grands cultures): Vêtement complet Type 4 (EN 14605) Bottes en caoutchouc nitrile (EN 13832-3 / EN ISO 20345).
Application moyenne (e.g. maraîchage, viticulture): Vêtement complet Type 4 (EN 14605) Bottes en caoutchouc nitrile (EN 13832-3 / EN ISO 20345).
Application mécanique automatisée par pulvérisation en tunnel fermé : Pas de protection individuelle pour le corps normalement requise. Irrigation par goutte à goutte: Pas de protection individuelle pour le corps normalement requise. La



COPRAL® NC

Version 3.0

Date de révision 04.10.2012

Réf. 130000000307

resistance du tissu a la permeation doit être vérifié indépendamment du "type" de protection recommandée, ce afin d'assurer un niveau approprié de performance du matériel en adéquation avec l'agent et le type d'exposition. Les matériaux résistants à la fois à la vapeur d'eau et à l'air maximisent le confort lors du port du vêtement. Ces mêmes matériaux doivent être assez résistants afin de garantir l'intégrité ainsi que le niveau de protection lors de l'utilisation. Pour optimiser l'ergonomie il peut être recommandé de porter des sous-vêtements en coton lors de l'utilisation de certains tissus. Prendre conseil auprès du fournisseur.

Mesures de protection : Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail. Inspecter tous les vêtements de protection contre les agents chimiques avant leur utilisation. En cas de dommage chimique ou physique, ou en cas d'une contamination, les vêtements et les gants doivent être remplacés. Seuls les travailleurs protégés peuvent se trouver dans la zone pendant l'application.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail. Entreposer séparément les vêtements de travail. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées au poste de travail. Enlever immédiatement les vêtements/EPI si de la matière pénètre à l'intérieur. Pour protéger l'environnement, enlever et laver tout équipement protecteur contaminé avant la réutilisation. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales. Se laver à fond et mettre des vêtements propres. Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Protection respiratoire : Activités de fabrication et de transformation: Demi-masque avec filtre à particules FFP2 (Norme Européenne 149). Les Personnes affectées aux Mélanges et aux Chargements doivent porter: Demi-masque avec filtre à particules FFP2 (Norme Européenne 149). Application par pulvérisation - extérieur: Tracteur / pulvérisateur avec hotte d'aspiration: Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Tracteur / Pulvérisateur sans cabine: Application basse (e.g. horticulture, grands cultures): Demi-masque avec filtre à particules FFP2 (Norme Européenne 149). Application moyenne (e.g. maraîchage, viticulture): Demi-masque avec filtre combiné vapeurs/particules A1/P2 (EN 141) Pulvérisateur à dos: Application basse (e.g. horticulture, grands cultures): Demi-masque avec filtre à particules FFP2 (Norme Européenne 149). Application moyenne (e.g. maraîchage, viticulture): Demi-masque avec filtre combiné vapeurs/particules A1/P2 (EN 141) Application mécanique automatisée par pulvérisation en tunnel fermé : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Irrigation par goutte à goutte: Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme : solide

Couleur : bleu



COPRAL® NC

Version 3.0

Date de révision 04.10.2012

Réf. 130000000307

Odeur	: aucun(e)
Seuil olfactif	: non déterminé
pH	: 6,0 - 6,8 à 10 g/l (20 °C), Méthode: CIPAC MT 75
IP oint/intervalle de fusion	: Non disponible pour ce mélange.
Point d'éclair	: non applicable
IF lammabilité (solide, gaz)	: N'entretient pas la combustion.
Décomposition thermique	: 190 °C
Température d'auto-inflammabilité	: Non disponible pour ce mélange.
IP ropriétés comburantes	: Le produit n'est pas oxydant.
IP ropriétés explosives	: Non-explosif
Limite d'explosivité, inférieure/ limite d'inflammabilité inférieure	: Non disponible pour ce mélange.
Limite d'explosivité, supérieure/ limite d'inflammabilité supérieure	: Non disponible pour ce mélange.
Densité relative	: Non disponible pour ce mélange.
Masse volumique apparente	: 500 - 600 kg/m ³
Solubilité	: dispersable
Hydrosolubilité	: émulsionnable
Coefficient de partage: n- octanol/eau	: Non disponible pour ce mélange.
IV iscosité, cinématique	: donnée non disponible
Taux d'évaporation	: Non disponible pour ce mélange.
9.2. Autres informations	
Informations phys.- chim./autres informations	: Aucune autre donnée ne doit figurer en particulier.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

II 10.1. Réactivité	: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
----------------------------	--



COPRAL® NC

Version 3.0

Date de révision 04.10.2012

Réf. 130000000307

- 10.2. Stabilité chimique** : Ce produit est chimiquement stable.
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses** : Aucun(e) à notre connaissance. Une polymérisation ne va pas se produire. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
- 10.4. Conditions à éviter** : Température : > 35 °C Dans des conditions sévères d'empoussiérage, cette matière peut former des mélanges explosifs à l'air.
- 10.5. Matières incompatibles** : Pas de matières à signaler spécialement.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux** : Oxydes de cuivre
Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)
Gaz chlorhydrique

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale

DL50 / rat : 2 567 mg/kg

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.1.

(Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Toxicité aiguë par inhalation

- Bordeaux mixture
CL50 / 4 h rat : 1,97 mg/l

- Cymoxanil
CL50 / 4 h rat : > 5,06 mg/l

Toxicité aiguë par voie cutanée

- Bordeaux mixture
DL50 / rat : > 2 000 mg/kg

- Cymoxanil
DL50 / lapin : > 2 000 mg/kg

Irritation de la peau

lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Méthode: OCDE Ligne directrice 404

(Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Irritation des yeux

lapin

Résultat: Risque de lésions oculaires graves.

Méthode: OCDE Ligne directrice 405

(Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

COPRAL® NC

Version 3.0

Date de révision 04.10.2012

Réf. 130000000307

Sensibilisation

- Bordeaux mixture
cochon d'Inde
Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
- Cymoxanil
cochon d'Inde
Résultat: A un effet sensibilisant.

Toxicité à dose répétée

- Bordeaux mixture
Ces informations ne sont pas disponibles.
- Cymoxanil
Oral(e) espèces multiples
Les effets suivants apparaissent pour des niveaux d'exposition qui dépassent significativement ceux auxquels on peut s'attendre lorsque les conditions d'utilisation sont conformes à l'étiquetage., la chimie du sang est altérée

Evaluation des propriétés mutagènes

- Bordeaux mixture
Non mutagène dans le test d'Ames.
- Cymoxanil
Des tests sur cultures bactériennes ou de cellules de mammifères n'ont pas montré d'effets mutagènes.

Evaluation de la cancérogénicité

- Bordeaux mixture
Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérogène.
- Cymoxanil
N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme.

Evaluation des propriétés toxiques pour la reproduction

- Bordeaux mixture
N'a pas montré d'effets tératogènes lors des expérimentations animales.
- Cymoxanil
Pas toxique pour la reproduction

Evaluation des propriétés tératogènes

- Bordeaux mixture
N'a pas montré d'effets tératogènes lors des expérimentations animales.
- Cymoxanil
Les tests sur les animaux ont montré des effets sur le développement embryon-foetus à des niveaux égaux ou supérieurs à ceux provoquant une toxicité maternelle.

COPRAL® NC

Version 3.0

Date de révision 04.10.2012

Réf. 130000000307

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson

- Bordeaux mixture
CL50 / 96 h / Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel): > 21,39 mg/l
- Cymoxanil
CL50 / 96 h / Lepomis macrochirus (Crapet arlequin): 29 mg/l

Toxicité des plantes aquatiques

- Bordeaux mixture
CE50r / 72 h / Algues: 0,041 mg/l
- Cymoxanil
CE50b / 120 h / Anabaena flos-aquae (cyanobactérie): 0,231 mg/l

Toxicité pour les invertébrés aquatiques

- Bordeaux mixture
CL50 / 48 h / Daphnia magna: 1,87 mg/l
- Cymoxanil
CE50 / 48 h / Daphnia magna: 27 mg/l

Toxicité chronique pour les poissons

- Bordeaux mixture
Ces informations ne sont pas disponibles.
- Cymoxanil
NOEC / 97 jr / Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel): 0,00098 mg/l

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

- Bordeaux mixture
Ces informations ne sont pas disponibles.
- Cymoxanil
CE50 / 21 jr / Daphnia magna: 0,73 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

Difficilement biodégradable. Estimation basée sur les données obtenues à partir du composant actif.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation



COPRAL® NC

Version 3.0

Date de révision 04.10.2012

Réf. 130000000307

Une bioaccumulation est peu probable.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol

|| Dans les conditions actuelles d'utilisation, on ne doit raisonnablement pas s'attendre à des mouvements de produit à partir de la couche supérieure du sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Évaluation PBT et VPVB

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). / Ce mélange ne contient aucune substance qui seraient considérées comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable.

12.6. Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : En accord avec les réglementations locales et nationales. Doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.

Emballages contaminés : Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14: Informations relatives au transport

ADR

14.1. Numéro ONU: 3077
14.2. Nom d'expédition des Nations unies: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Sulfate cuivrique, Cymoxanil)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 9
14.4. Groupe d'emballage: III
14.5. Dangers pour l'environnement: Pour plus d'information, voir section 12
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:
Code de restriction en tunnels: (E)

|| Recommandations et conseils internes de DuPont pour le transport: ICAO / IATA avion cargo uniquement

IATA_C

14.1. Numéro ONU: 3077
14.2. Nom d'expédition des Nations unies: Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Sulfate cuivrique, Cymoxanil)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 9



COPRAL® NC

Version 3.0

Date de révision 04.10.2012

Réf. 130000000307

- 14.4. Groupe d'emballage: III
14.5. Dangers pour l'environnement : Pour plus d'information, voir section 12
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:
Recommandations et conseils internes de DuPont pour le transport: ICAO / IATA avion cargo uniquement

IMDG

- 14.1. Numéro ONU: 3077
14.2. Nom d'expédition des Nations unies: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Sulfate cuivrique, Cymoxanil)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 9
14.4. Groupe d'emballage: III
14.5. Dangers pour l'environnement : Polluant marin
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:
Recommandations et conseils internes de DuPont pour le transport: ICAO / IATA avion cargo uniquement

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres réglementations : Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement: Rubrique 1172
Le mélange est classé comme dangereux conformément à la Directive 1999/45/CE. Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail. Suivre la directive 92/85/CEE au sujet de la sécurité et de la santé des femmes enceintes au travail. Observer la directive 96/82/CE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Observer la directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation de la Sécurité Chimique n'est pas exigée pour ce/ces produits
Le mélange est homologué comme produit phytosanitaire selon le Règlement (CE) No. 1107/2009.
Se référer à l'étiquette pour les informations concernant l'évaluation de l'exposition.

SECTION 16: Autres informations

Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3

R20 Nocif par inhalation.
R22 Nocif en cas d'ingestion.
R41 Risque de lésions oculaires graves.
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à



COPRAL® NC

Version 3.0

Date de révision 04.10.2012

Réf. 130000000307

long terme pour l'environnement aquatique.

Texte complet des Phrases-H en section 3.

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H332	Nocif par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Autres informations utilisation professionnelle

Information supplémentaire

Prendre connaissance du mode d'emploi sur l'étiquette., Consulter les informations de sécurité de DuPont avant utilisation.

® Marque déposée de E.I. du Pont de Nemours and Company

Les changements significatifs par rapport à la version précédente sont signalés avec une double barre.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. L'information ci-dessus ne se rapporte qu'à la(aux) matière(s) spécifiquement désignée(s) ici et peut ne pas être valable pour cette(ces) matière(s) utilisée(s) mélangée(s) à toutes autres matières ou utilisée(s) dans tout processus ou si la matière est modifiée ou transformée, à moins que le texte ne le spécifie.